

Licence Professionnelle mention Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Comptabilité et Gestion des Entités Agricoles, parcours-type Droit et Gestion des Entreprises du Secteur agricole (polyculture, grandes cultures) (Toulouse/Auzeville)

Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie

-  Niveau d'étude visé
BAC +3
-  Diplôme
Licence professionnelle
-  Domaine(s) d'étude
Sciences et industries agroalimentaires, Gestion d'entreprises - Management
-  Accessible en
Formation initiale, Formation continue, Formation en alternance, VAE
-  Établissements
Université Toulouse Capitole

Présentation



 Code RNCP : 29742

Spécificités



La formation est accessible en contrat d'alternance. Accompagnement, suivi et évaluation de l'alternant par un tuteur universitaire et un tuteur entreprise. A la fin du semestre 6, rédaction par l'alternant d'un projet professionnel appliqué donnant lieu à soutenance devant les deux tuteurs.

La formation se fait en alternance à raison d'une moyenne de 3 semaines en centre de formation et de 3 semaines de stage en entreprise.

La formation se fait en alternance à raison d'une moyenne de 3 semaines en centre de formation et de 3 semaines de stage en entreprise.

Cette licence professionnelle est également proposée avec un  parcours-type Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (Polyculture, élevage) en partenariat avec le  CFPPA Rodez-La Roque.

Etablissements partenaires

Diplôme National Baccalauréat + 3 ans d'études, délivré en partenariat avec  l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Toulouse-Auzeville 



Objectifs

L'objectif de cette licence professionnelle est de **répondre aux besoins nouveaux du secteur de « l'agro-service »** : entreprises agricoles, para-agricoles, agroalimentaires, d'agroéquipement, mais aussi les organisations professionnelles agricoles, les centres d'économie rurale et les cabinets d'expertise comptable...

L'évolution du secteur agricole pousse en effet ces acteurs à rechercher des collaborateurs dotés d'une **formation de plus en plus polyvalente** comprenant non seulement des **qualifications en comptabilité** et en gestion mais aussi de **solides références en droit et fiscalité**.

Pour répondre à ces exigences nouvelles, cette licence professionnelle a pour ambition de former des « assistants ou techniciens conseil » capables :

- * d'analyser au regard de l'ensemble des paramètres pertinents une situation, une activité, une entreprise ou un secteur d'entreprises.
- * d'apporter aux décideurs un conseil adapté à la situation diagnostiquée en proposant une stratégie et en les alertant sur les problématiques.
- * de servir d'interface entre les décideurs et les experts agricoles sollicités à propos de l'activité de l'entreprise ou de l'organisme agricole.

Savoir-faire et compétences

- * Connaître les principales règles de la comptabilité agricole et de la gestion financière des exploitations agricoles (calculs de rentabilité, détermination des différents seuils...) pour évaluer les performances économiques et financières d'une exploitation ; les contraintes juridiques qui s'imposent à l'activité agricole (droit des sociétés, fiscalité, droit du travail, contrôle des structures, droit foncier..) pour apprécier la conformité de l'activité à son environnement réglementaire et proposer des structurations juridiques pertinentes .
- * Connaître et être capable de mobiliser les éléments structurants du secteur agricole (aides PAC, démarche qualité...) pour développer l'activité de l'exploitation.

- * Etre capable de repérer l'ensemble des paramètres économiques, financiers, juridiques, environnementaux pertinents pour élaborer un diagnostic global d'une exploitation ; d'élaborer des projections sur l'évolution de l'exploitation agricole et du secteur (par exemple évolution de la PAC, réforme fiscale, volatilité des marchés..) permettant l'aide à la décision en avenir incertain.

Pour plus d'informations, **consultez la [fiche RNCP \(Répertoire National des Certifications Professionnelles\) de la licence professionnelle](#)** sur le site France Compétences.

Admission

Conditions d'admission

Ont vocation à être admis dans cette licence professionnelle, les étudiants ayant validé 120 ECTS au titre des deux premières années de la licence mention Droit ou de la licence mention Administration économique et sociale ou d'un diplôme jugé équivalent – BUT, BTS ou DEUST - du secteur agricole ou du secteur tertiaire ou au titre de la mobilité internationale.

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Dans tous les cas, l'admission est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis. La présentation, dans le dossier de candidature à la licence professionnelle, d'un projet de stage crédible ou garant de perspectives professionnelles, sera accueillie favorablement.

Capacités d'accueil :

Les capacités d'accueil sont consultables [ici](#).

Taux de réussite :

Les taux de réussite sont consultables [ici](#).

Inscription

Etudiants titulaires d'un diplôme français, [☞ consulter la procédure.](#)

Etudiants titulaires d'un diplôme étranger, [☞ consulter la procédure.](#)

Alternance : Cette formation est accessible en alternance. Si vous souhaitez suivre cette formation sous contrat d'alternance, cliquez [☞ ICI](#).

Les modalités d'admission (constitution du dossier de candidature, liste des pièces à fournir, dépôt des candidatures sur le téléservice *eCandidatures*...) sont consultables [☞ ici](#).

Dates clés :

Période de dépôt des demandes d'admission sur le téléservice *eCandidatures* : **du 9 au 23 mai 2023.**

Ces dates sont impératives, aucune demande ne sera examinée au-delà.

Et après...

Insertion professionnelle

A l'issue de leur formation, les diplômés du parcours type "Droit et Gestion des Entreprises du Secteur agricole" occupent des postes dans des secteurs d'activité liés tant au conseil ou à l'expertise comptable, qu'au management en tant que :

- * Exploitant agricole
- * Comptable-conseil
- * Conseiller agricole
- * Assistant comptable
- * Collaborateur en cabinet d'expertise comptable
- * Chargé de clientèle agricole en banque
- * Responsable Marketing et Commercial
- * Formateur

En savoir plus :

L'OFIP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) étudie la situation des anciens étudiants 30 mois après la diplomation, poursuite d'études, processus d'entrée sur le marché du travail, caractéristiques des emplois

(secteurs, statuts, fonctions, professions, revenus, mobilité géographique...).

Retrouvez toutes les [☞ études](#) de l'**OFIP** sur les parcours d'études et l'insertion professionnelle des étudiants [☞ ICI](#).

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

Pôle Alternance (FCV2A) :

Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q

Adresse postale :

FCV2A - UT Capitole - 2 rue du doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

Courriel : [☞ alternance.fcv2a@ut-capitole.fr](mailto:alternance.fcv2a@ut-capitole.fr)

Tél. : 05 61 12 87 14

Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) (Anciennes Facultés)

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Courriel : [☞ suio-ip@ut-capitole.fr](mailto:suio-ip@ut-capitole.fr)

Tél : 05 61 63 37 28

Contact scolarité

SCOLARITE ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Bureau AR 119 (bâtiment Arsenal)

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Courriel : [☞ scolaeslpro@ut-capitole.fr](mailto:scolaeslpro@ut-capitole.fr)

Tél : 05 61 63 35 93

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation

Agricole de Toulouse-Auzeville [☞ Cité des Sciences Vertes](#)

BP 72647 - RN 113

31326 Castanet-Tolosan

Courriel :

[☞ cfppa.toulouse@educagri.fr](mailto:cfppa.toulouse@educagri.fr)

Tél : 05 61 00 99 80

Fax : 05 61 00 39 78

Contact scolarité formation continue

Formation continue – FCV2A

Manufacture des Tabacs - 21, allée de Brienne - Bâtiment Q

Adresse postale :

FCV2A - UT Capitole - 2 rue du doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

Véronique Lemozy

Courriel : [✉ veronique.lemozy@ut-capitole.fr](mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr)

Tél : 05 61 12 86 49

Infos pratiques

Lieu(x)

📍 Toulouse

📍 Auzeville-Tolosane

Programme

Organisation

PROGRAMME 2023 / 2024 :

Le programme de formation est prévu **de septembre à septembre en alternance** à raison d'une moyenne de **3 semaines en centre de formation et 3 semaines de stage en entreprise**. Les périodes en centre de formation se déroulent sur le site de l'Université Toulouse Capitole et sur celui de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle de Toulouse-Auzeville.

Les enseignements sont assurés en synergie par des enseignants de l'Université, des enseignants de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Toulouse-Auzeville (cours à Auzeville indiqués en italique dans le programme ci-dessous) et des intervenants professionnels du secteur agricole.

L'action de formation se déroule sur une période de 12 mois et représente un volume horaire global de 501 heures.

SEMESTRE 5 – 133h CM + 49h TD

Bloc : Usages numériques

UE 1 : *Informatique – 14h TD*

Bloc : Activité de veille

UE 2 : Introduction au droit et méthodologie de recherche documentaire – 21h CM

Bloc : Application de la réglementation du secteur

UE 3 : Gestion juridique des entreprises agricoles – 112h CM

Droit des sociétés – 21h CM

Fiscalité agricole – 21h CM

Droit du travail – 21h CM

Baux ruraux – 14h CM

Droit des coopératives agricoles – 14h CM

Transmission des entreprises – 21h CM

Bloc : Mise en œuvre des obligations comptables

UE 4 : *Comptabilité – 35h TD*

SEMESTRE 6 – 46h CM + 273h TD

Bloc : Application de la réglementation du secteur

UE 5 : Environnement et valorisation des entreprises agricoles – 46h CM + 14h TD

Droit foncier – 10h CM

Droit de l'environnement – 14h CM

Signes distinctifs de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires – 11h CM

Crédits et aides publiques – 14h TD

Droit de l'urbanisme – 7h CM

Contrôle des structures – 4h CM

Bloc : Expression et communication écrites et orales

UE 6 : *Anglais – 21h TD*

Bloc : Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation

UE 7 : *Management des entreprises agricoles – 112h TD*

Diagnostic – 35h TD

Aide à la décision – 42h TD

Marketing – 21h TD

Techniques quantitatives – 14h TD

Bloc : Exploitation de données à des fins d'analyse et positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel

UE 8 (annuel) – 126h TD

Projet Tuteuré – 126h TD

Bloc : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle (annuel)

UE9 Professionnalisation (au choix selon public FI / FC - FA)

* Formation initiale / Formation continue : Stage (14 semaines, env. 490h)

* Formation en alternance : Accompagnement en mission entreprise - Projet personnel appliqué (PPA)

Le stage :

Le stage est une partie importante de la formation. Il permet aux étudiants de réinvestir et d'affirmer les connaissances acquises en situation professionnelle tout en s'intégrant à leur futur milieu professionnel. Le stage est d'une durée de 14 semaines minimum. Le stage est encadré par un enseignant tuteur et par tuteur professionnel. Il fera l'objet d'une évaluation et d'un mémoire soutenu devant un jury composé d'un enseignant et d'un intervenant professionnel.

Le projet tuteuré : Les étudiants, en groupe de 3 ou 4, travaillent sur une problématique qui leur est proposée dans le cadre du projet tuteuré par un professionnel du secteur. Le projet tuteuré leur permettra sur des plages horaires libérées à cet effet de travailler en groupe et en autonomie sur des sujets juridiques, comptables ou touchant à la gestion des entreprises agricoles. Ils seront amenés à proposer des solutions au demandeur sur la base de leurs recherches, parfois même d'enquêtes de terrain. Le projet tuteuré fait l'objet d'une **évaluation collective** devant un jury comprenant un enseignant et le professionnel demandeur. Ce projet pourra, suivant le cas, faire l'objet d'une **présentation en milieu professionnel** (formations à des adhérents, conseil d'administration...).

Méthodes et moyens pédagogiques :

Pour une formation en présentiel, au-delà de l'approche classique du cours magistral articulé avec ses travaux dirigés, l'étudiant peut se voir proposer des mises en situations, des études de cas pratiques, constituant autant d'opportunités d'apprentissage. Ces enseignements sont dispensés dans des salles de cours dédiées et équipées, amphithéâtres, laboratoires de langues ; l'apprenant a également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques ou service commun de la documentation.

Equipe pédagogique :

- **Professeur des universités :** Laurent Julien ; Carole Hermon.

- **Maîtres de conférences :** de Fontaine Sophie ; Séverin Jean ; Emmanuel Tricoire.

- **Intervenants professionnels :** De Faramond Clémentine ; Amelin Laurent ; Evrard Edith ; Guillen Denis ; Pasqualini Aries Stéphanie ; Jean Severin ; Petiot Christian ; Petitjean Cindy ; Recasens Colette ; Sarraute Jean Luc ; Tardy Olivier.